

Appel à dons pour le fonds de solidarité 2022 d'ESSF - Se préparer à une nouvelle année exceptionnelle !

jeudi 25 novembre 2021, par [ESSF](#), [NOVAK Adam](#), [ROUSSET Pierre](#) (Date de rédaction antérieure : 25 novembre 2021).

L'an 2020 avait déjà été une année particulièrement noire pour les populations asiatiques, la pandémie Covid-19 frappant des communautés affaiblies ou menacées par bien d'autres maux sociaux (paupérisation...), climatiques (montée des océans, typhons...), diverses catastrophes plus ou moins naturelles (séismes, éruptions volcaniques...) ou politiques (régimes toujours plus répressifs...). A tout cela s'est ajouté en 2021 le putsch militaire en Birmanie (Myanmar) et les conséquences de la crise afghane, un flot de réfugié.es arrivant notamment au Pakistan.

A la demande insistante de nos partenaires régionaux, nous avons initié une aide politique et financière envers la résistance birmane qui doit faire face à une guerre totale menée par la junte militaire. Conçue initialement comme un appui conjoncturel à la grève générale civique qui s'est déclenchée au lendemain du putsch, cette aide s'inscrit maintenant dans la durée. Nous avons réussi en 2021 à assurer notre soutien envers la Birmanie sans réduire pour autant celui que nous assurons à nos partenaires du Pakistan, des Philippines, du Bangladesh ou d'Indonésie grâce à un effort particulier du réseau habituel de donatrices et donateurs d'ESSF, mais aussi grâce à des dons exceptionnels en provenance d'un large éventail géographique incluant notamment les Etats-Unis ou le Canada, le Japon et divers pays européens...

Nous devons nous préparer à une année 2022 qui ne sera pas plus clémente que 2021. La junte birmane reçoit actuellement suffisamment d'appui de la part de pays voisins pour poursuivre sa guerre à outrance contre la résistance. Nos partenaires au Pakistan doivent aider comme ils le peuvent des réfugié.es afghan.es avec qui ils avaient souvent déjà des liens étroits. Nous envisageons aussi de soutenir financièrement le mouvement d'opposition au « crime » de lèse-majesté en Thaïlande, ne serait-ce que modestement.

La pandémie de Covid-19 évolue de façon inégale suivant les pays, mais, là où elle régresse, en Asie du Sud, elle peut rebondir à tout moment. L'Indonésie est devenue un temps son épicerie régionale. La nouvelle vague épidémique qui frappe la Birmanie est plus meurtrière que la première, du fait notamment de l'interruption du programme de vaccination mené par le gouvernement civil avant qu'il ne soit réprimé. Aux Philippines, la situation sanitaire reste particulièrement grave et les responsabilités de nos partenaires (dont deux membres sont décédés des suites de l'infection) restent de même entières : ils doivent maintenir en activité tout le dispositif déployé (lieux d'isolement, bouteilles d'oxygène, distribution de vaccins, etc.) alors que le régime Duterte réprime les associations indépendantes.

Nous avons bénéficié d'une aide exceptionnelle en 2021, par rapport à l'année précédente. Il importe qu'elle se pérennise en 2022.

ESSF soutient l'action de ses associations et réseaux partenaires, sans se substituer à eux. L'initiative, la « tête pensante » de la solidarité est en Asie, et non pas en Europe. La crise birmane

l'a bien illustré cette année. Nous aurions hésité à nous engager dans une aide durable aux peuples de Birmanie si nos partenaires ne nous l'avaient pas demandé – et nous n'aurions pas su comment assurer cette aide s'ils n'étaient pas même de vérifier l'efficacité du soutien dans une situation très mouvante et complexe.

Les dons à ESSF peuvent être « dédiés » en indiquant le pays auxquelles ils sont destinés. S'ils ne le sont pas, ils sont versés au Fonds permanent de solidarité Asie et répartis suivant les urgences à nos partenaires, à savoir :

- la coalition d'associations MiHands, basée à Mindanao, dans le sud des Philippines,
- le mouvement « Femmes libres » en Indonésie,
- les associations paysannes BKF-BKS et leurs alliés au Bangladesh,
- la Labour Education Fondation (LEF) et la Crofter Fondation au Pakistan.

Pour poursuivre nos activités et abonder le fonds permanent de solidarité d'ESSF, nous avons besoin de votre aide, que ce soit sous forme de dons ponctuels ou de virements périodiques.

Nous ferons en janvier 2022 le point sur le montant et l'utilisation des dons reçus cette année.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux ont contribué à la solidarité– ainsi que toutes celles et tous ceux qui nous le feront à l'avenir...

Pierre Rousset et Adam Novak
ESSF, 25 novembre 2021

* * * *

Rappelons que notre association fonctionne sans aucune forme de rémunération, sur une base entièrement militante. Ainsi, **100% des dons reçus sont transférés à leurs destinataires**. Les frais liés à ces transferts sont surtout bancaires et réduits au minimum (moins de 5%). Nous « n'exportons » pas nos propres projets. Nous aidons des mouvements à répondre aux urgences humanitaires, sociales et démocratiques à partir de leur implication sur le terrain et de leur propre perception des priorités.

Pour envoyer des dons

Chèques

Les chèques en euros seulement et payables en France à l'ordre d'ESSF doivent être envoyés à :
ESSF
2, rue Richard-Lenoir
93100 Montreuil
France

Banque :

Crédit lyonnais
Agence de la Croix-de-Chavaux (00525)

10 boulevard Chanzy
93100 Montreuil
France
ESSF, compte n° 445757C

Références bancaires nationales (RIB) :

Banque : 30002
Indicatif : 00525
N° de compte : 0000445757C
Clé : 12
Compte au nom de : ESSF

Coordonnées bancaires internationales :

IBAN : FR85 3000 2005 2500 0044 5757 C12
BIC / SWIFT : CRLYFRPP
Compte au nom de : ESSF

Paypal : vous pouvez aussi transférer vos dons via Paypal (voir la commande placée en page d'accueil)->https://www.paypal.com/donate/?token=IWfKmLSeEC_VyeQ_b-tD3p8-njtO5sDM8_7gr1ssbabSeCXVnjw4UpQStlGcO7YJgKBBvm&country.x=FR&locale.x=FR]

HelloAsso : vous pouvez aussi transférer vos dons via HelloAsso (voir la commande placée en page d'accueil) :
<https://www.helloasso.com/associations/europe-solidaire-sans-frontieres/formulaires/1/widget>

En France, ces dons donnent droit à des déductions d'impôt. Il nous faut votre adresse pour vous envoyer un reçu fiscal (adresse en général indiquée sur les chèques).

Nous vous tenons régulièrement informés via notre site de la situation et de l'utilisation du fonds de solidarité.
